

**La directrice Prospective, études  
et Jeux Olympiques et Paralympiques**

Paris le **13 JUIN 2024**

Prospective, études et JOP/24002143-AC/SMN  
Affaire suivie par :  
Anne CHOBERT  
Tél : 01 82 53 80 07  
Mél : [urbanisme@iledefrance-mobilites.fr](mailto:urbanisme@iledefrance-mobilites.fr)

**Monsieur François Guy TRÉBULLE**  
**Maire**  
**HÔTEL DE VILLE**  
**Place Charles de Gaulle**  
**B.P. 86**  
**91371 VERRIÈRES-LE-BUISSON CEDEX**

**Lettre recommandée avec accusé de réception**

2C 179 244 7921 8

Monsieur le Maire,

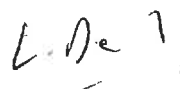
Par courrier daté du 29 avril 2024 et reçu le 3 mai 2024, vous avez sollicité l'avis d'Île-de-France Mobilités sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Verrières-le-Buisson.

Cette procédure de modification a plusieurs objets, parmi lesquels la modification des règles de stationnement automobile (à proximité des gares, pour les logements collectifs, les logements sociaux, les places visiteurs, etc.) et des règles de stationnement vélo.

Les services d'Île-de-France Mobilités sont attentifs à la compatibilité des PLU avec le Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France (PDUIF). En particulier, ce dernier fixe un cadre réglementaire en matière de normes de stationnement (véhicules individuels motorisés et vélos). Certaines ont une valeur prescriptive et doivent donc être retranscrites dans le règlement du PLU. Les autres sont des recommandations qu'il est souhaitable de suivre.

Il apparaît que le règlement du projet de PLU modifié n'est pas parfaitement compatible avec les prescriptions et les recommandations du PDUIF. L'ensemble des observations et des demandes d'évolutions visant à rendre le PLU pleinement compatible avec le PDUIF sont explicitées dans le tableau d'analyse joint à ce courrier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma très haute considération.



**Laurence DEBRINCAT**

*PJ : Tableau d'analyse de la compatibilité du projet de PLU modifié avec le PDUIF*